

Rapport moral du Président de la CTN

Cher(e)s amis(es)

Mi parcours.....déjà..... tant de travail fait et encore tant de travail à faire.

La Commission technique va bien, le nombre de certifications délivrées en 2010 en témoigne, jamais encore dans l'histoire de la FFESSM nous avons atteint ce nombre record de 69092.

Ces quelques 69092 certifications en 2010 (une augmentation de 20% par rapport à 2009) est certes pour une grande partie la suite de la délivrance des cartes RIFA Plongée mais prouve également l'implication permanente de nos cadres et de nos formateurs et je les en remercie.

2010 a été l'année des dossiers techniques.

La formation de nos cadres à travers les diplômes d'initiateur, de MF1 et de notre MF2 ont été revus et mis à jour, nous avons désormais un "fil rouge" à travers notre pédagogie organisationnelle qui lie encore plus ces trois brevets.

La formation de notre MF2 est maintenant alignée sur celle de l'initiateur et de l'MF1 avec un carnet pédagogique et son examen est aujourd'hui composé des groupes capitalisables.

2010 a été l'année du nouveau Code du Sport et toute l'équipe de la CTN a été mobilisée pour répondre à travers les colloques, internet et conférences aux questions légitimes des plongeurs et encadrants.

L'intervention de la CTN en étroite collaboration avec notre Président a pu faire en sorte que rapidement les quelques coquilles persistantes furent modifiées.

2010 a été l'année de la création des qualifications qui permettront dès cette année à nos plongeurs de choisir leur filière, encadrée ou autonomie, dès l'acquisition de leur niveau 1.

2011 ne sera pas une année de repos, nous avons déjà lancé les travaux sur la plongée jeunes avec une réforme considérable en valorisant la Randosub à travers des étoiles en plongée libre et le nouveau ensemble passeport-carnet enfants est sur le point de sortir, accompagné d'un hors série de subaqua dédié aux enfants.

Le dossier permettant aux plongeurs en situation de handicap de plonger dans un cadre réglementaire qui leur est complètement dédié est également en phase finale.

Je remercie une nouvelle fois l'implication de tous les cadres techniques de la FFESSM ainsi que leurs représentants, les Présidents des CTR, sans qui tous ces travaux n'auraient pas été possibles.

Fédéralement votre.

Jo VRIJENS.

Président de la CTN

Rapport d'activités de la Commission Technique Nationale Année 2010

Bilan et perspective

Par Jo VRIJENS, Président de la CTN

Ce compte rendu d'activités comprend 4 parties.

La première partie concerne le bilan financier et le prévisionnel 2011, la deuxième partie présente de façon quantitative le volume des formations et des certifications réalisées en 2010, ainsi que les actions organisées par la Commission Technique Nationale.

Dans la troisième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation effectués dans les domaines qui relèvent de la compétence de la CTN.

Enfin, dans la quatrième partie, nous présentons le calendrier prévisionnel 2011 mis en place par la CTN.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, dont le travail et le soutien ont permis la bonne marche de la CTN
- Le bureau de la CTN : Yvon Fauvel, Christian Ferchaud et René Cavallo.
- Le rédacteur de la rubrique CTN Info Claude Duboc et tout le personnel de Subaqua.
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Jean Noel Trucco, ainsi que tous les instructeurs, moniteurs et encadrants
- Le DTN et les Cadres Techniques Régionaux du Ministère des Sports.
- J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National.

Première partie : bilan financier

Analyse Budgétaire de la CTN exercice 2010

N° COMPTE	DESIGNATION	PREVISIONEL	REALISE	ECART	%
651CT001	CT AG 2009	2 500,00 €	5 349,30 €	2 849,30 €	213,97%
651CT002	CT REUNION CTN	9 000,00 €	12 473,10 €	3 473,10 €	138,59%
651CT004	CT REUNION INSTRUCTEUR	8 000,00 €	7 652,97 €	-347,03 €	95,66%
651CT005	CT GROUPE DE TRAVAIL	4 500,00 €	285,58 €	-4 214,42 €	6,35%
651CT007	CT FRAIS GENERAUX	2 600,00 €	3 117,77 €	517,77 €	119,91%
651CT008	CT DEPLACEMENT PRESIDENT	3 000,00 €	1 261,60 €	-1 738,40 €	42,05%
651CT1003	CT MATERIEL	4 500,00 €	3 078,69 €	-1 421,31 €	68,42%
651CT1004	CT MATERIEL PEDAGOGIQUE		210,54 €	210,54 €	Ns
651CT1010	CT VETEMENTS INSTRUCTEURS	3 750,00 €	3 851,75 €	101,75 €	102,71%
651CT1011	CT SALLE DE REUNION	800,00 €	0,00 €	-800,00 €	0%
651CT2001	CT STAGE INITIAL MF2 NIOLON	3 450,00 €	2 092,50 €	-1 357,50 €	61%
651CT2002	CT STAGE INITIAL MF2 TREBEURDEN	5 670,00 €	8 904,00 €	3 234,00 €	157,04%
651CT2003	CT STAGE FINAL MF2 NIOLON MAI	4 025,00 €	2 616,25 €	-1 408,75 €	65,00%
651CT2004	CT STAGE FINAL MF2 NIOLON SEPTEMBRE	5 635,00 €	5 107,00 €	-528,00 €	90,63%
651CT2005	CT STAGE FINAL MF2 HENDAYE	5 670,00 €	2 600,00 €	-3 070,00 €	45,86%
651CT2006	CT STAGE FINAL MF2 REUNION	2 835,00 €	0,00 €	-2 835,00 €	0%
651CT2101	CT EXAMEN MF2 NIOLON MAI	3 450,00 €	2 616,25 €	-833,75 €	75,83%
651CT2102	CT EXAMEN MF2 NIOLON SEPTEMBRE	4 830,00 €	2 914,50 €	-1 915,50 €	60,34%
651CT2103	CT EXAMEN MF2 HENDAYE	4 860,00 €	2 600,00 €	-2 260,00 €	53,50%
651CT2104	CT EXAMEN MF2 LA REUNION	2 430,00 €	0,00 €	-2 430,00 €	0%
651CT2601	CT DEPLACEMENT FORMATEURS TIV	600,00 €	874,80 €	274,80 €	145,80%
651CT2602	CT STAGE FORMATEUR TIV	4 860,00 €	1 870,35 €	-2 989,65 €	53,50%
651CT2606	CT ENCADREMENT MF2	19 011,00 €	15 721,30 €	-3 289,70 €	82,70%
651CT2708	CT VACATION ET DEPLACEMENTS IN	27 440,00 €	30 625,75 €	3 185,75 €	112%
651CT3002	CT SEMINAIRE IN	16 650,00 €	17 722,86 €	1 072,86 €	106,44%
651CT5001	CT BOURSES MF1	50 000,00 €	53 400,00 €	3 400,00 €	106,80%
651CT	COMMISSION TECHNIQUE	200 066,00 €	186 946,86 €	-13 119,14 €	93,44%

CTN: BUDGET PREVISIONNEL 2011

Postes budgétaires	N°compte	Détails calculs	Prévisions budgétaires	francs	Croissance en 2011
Assemblée générale de la CTN	001		5 000	32 797,85	100%
Réunions de la CTN	002		10 000	65 595,70	11%
Réunions IN	004		8 000	52 476,56	0%
Groupes de travail CTN	005		2 500	16 398,93	-44%
Frais généraux	007	CTN	3 000	19 678,71	
		Collège des IN	600	3 935,74	
		TOTAL	3 600	23 614,45	38%
Déplac. et missions Pdt, Bureau CTN	008		3 000	19 678,71	0%
Communication	10	Salon	2 000	13 119,14	
Achat Matériel	1003	Petit Matériel	500	3 279,79	
		Matériel TIV	3 000	19 678,71	
		TOTAL	3 500	22 958,50	-22%
Vetements CTN	1010		1 500	9 839,36	-60%
Stage initial	2001	Niolon: 24€ X	3 600	23 614,45	4%
	2002	Hendaye 27€	4 860	31 879,51	0%
Stage final	2003	Niolon mai 24	4 200	27 550,19	4%
	2004	Niolon sept 24	5 880	38 570,27	4%
	2005	Trebeurden 2	4 860	31 879,51	0%
	2006	Réunion 27€ X 7 j X 15 part		0,00	
	2007			0,00	0%
	2008				
Examen final MF2	2101	Niolon mai: 24	3 600	23 614,45	4%
	2102	Niolon sept: 24	5 880	38 570,27	4%
	2103	Trebeurden 2	4 860	31 879,51	0%
	2104	Réunion 27€ X 6 j X 15 part		0,00	
	2105	Polynesie. 27€ X 6 j X 15 part		0,00	0%
Déplacts form. de formateurs TIV	2601		600	3 935,74	0%
Formation formateurs TIV	2602	Héberg. stagia	3 720	24 401,60	
		Héberg. forma	390	2 558,23	
		TOTAL	4 110	26 959,83	-5%
Stage National de recycleurs	2605		2 000	13 119,14	
Encadrement MF2 : héberg/ restau. IN	2706	24€X6X5+24 €X6,5X70+2 7€X6X5+27€ X6.5X34	18 417	120 807,60	-3%
Vacations et déplacements IN	2708	vacations: 120	27 440	179 994,60	
Séminaire IN	3002		25 000	163 989,25	51%
Bourses MF1	5001	100 X 500	50 000	327 978,50	
TOTAL CENTRALISATEUR			204 407	1 340 822,02	2,17%
RAPPEL BUDGET 2010			200 066	1 312 346,93	

Deuxième partie : bilan quantitatif

L'année 2010 a été marquée par l'augmentation de l'émission du nombre de cartes passant de 57893 en 2009 à 69092 certifications en 2010.

Lorsqu'on sait quelle masse financière représente ces certifications, on ne peut qu'être satisfait des recettes générées par l'environnement technique dans l'ensemble des recettes de la FFESSM.

La plupart de ces certifications sont bivalentes (c'est-à-dire FFESSM + CMAS) avec toutefois des certifications purement FFESSM, dont : pack découverte, plongeur niveau 5, brevets plongée jeunes (bronze, argent, or), RIFAP, ANTEOR, TIV.

L'augmentation spectaculaire (20%) de ce nombre est pour une grande partie due à l'augmentation des cartes RIFA mais montre surtout la bonne santé de notre fédération en général et de la CTN en particulier.

Certifications de plongeurs air:

FFESSM

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Niveau 1</i>	17391	9580	26941	25382	25390	25897	26364	26544
<i>Niveau 2</i>	6503	2732	9235	8738	9056	9467	9881	9862
<i>Niveau 3</i>	2868	979	3847	3802	4064	3966	4005	4044
Total FFESSM plongeurs air			40023	37922	38510	39330	40250	40450

PASSERELLE FFESSM / PADI

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007
<i>Niveau 1 - passerelle</i>	176	104	280	301	146	131
<i>Niveau 2 - passerelle</i>	109	35	144	137	137	102
<i>Niveau 3 - passerelle</i>	34	10	44	47	51	34
Total PADI			468	485	334	267

PASSERELLE FFESSM / SSI :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007
<i>Niveau 1 - passerelle</i>	14	10	24	33	3	4
<i>Niveau 2 - passerelle</i>	4	2	6	15	10	7
<i>Niveau 3 - passerelle</i>	0	0	0	4	4	3
Total SSI			30	52	17	14

FORMATIONS FFESSM / NOUVELLES FRONTIERES :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2010	2009	2008
<i>Niveau 1</i>	0	0	0	0	22
<i>Niveau 2</i>	0	0	0	0	5
<i>Niveau 3</i>	0	0	0	0	7
Total Nlles Frontières			0	0	34

Certifications Encadrants FFESSM:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Niveau 4</i>	762	147	909	924	973	988	1008	1143
<i>Niveau 5</i>	354	40	394	480	384			
Total Encadrants FFESSM			1303	1404	1357	988	1008	1143

Certifications d'enseignants FFESSM:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Initiateur club</i>	803	243	1046	1192	1169	1087	1148	1115
<i>Niv 4 + Initiat</i>	776	167	943	858	998	939	1002	1086
<i>MF1</i>	469	98	567	525	507	586	581	624
<i>MF2</i>	41	6	47	58	52	62	73	55
Total Enseignants FFESSM			2603	2632	2726	2674	2804	2880

Certifications encadrants associés FFESSM:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010
<i>Guide de Palanquée Associé Cmas, Fsgt, Snmp</i>	5	1	6
<i>Guide de Palanquée Associé Cmas suite convention</i>	109	20	129
Total Encadrants associés FFESSM			135

Certifications d'enseignants Associés FFESSM:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010	2009	2008	2007
<i>Moniteur associé Cmas 2*</i>	6	1	7	1	3	1
<i>Moniteur associé Cmas 3*</i>	4	0	4	3	3	4
<i>Moniteur associé Cmas 3* Suite convention</i>	3	0	3			
<i>Moniteur associé Fsgt 1°</i>	0	0	0	0	2	2
<i>Moniteur associé Fsgt 2°</i>	0	0	0	0	2	2
Total Moniteurs Associés FFESSM			14	4	10	9

Qualifications Nitrox:

	Total Hommes	Total Femmes	Total 2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Plongeur nitrox</i>	3371	1333	4704	4419	4483	3991	3779	2339
<i>Nitrox confirmé</i>	1214	258	1472	1438	1526	1468	1633	1250
<i>Moniteur nitrox</i>	459	65	524	533	577	638	795	747
Total Nitrox			6700	6390	6586	6097	6207	4336

Qualifications Trimix :

	Total Hommes	Total Femmes	Total 2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Trim. élémentaire</i>	217	29	246	204	206	194	185	216
<i>Plongeur Trimix</i>	76	1	77	65	31	47	25	38
<i>Moniteur Trimix</i>	15	1	16	12	54	86	61	68
Total Trimix			339	281	291	291	271	322

Qualifications recycleur semi-fermé :

	Total Hommes	Total Femmes	Total 2010	2009	2008	2007	2006
<i>Plongeur recycleur</i>	45	2	47	50	47	51	52
<i>Moniteur recycleur</i>	2	0	2	26	53	79	103
Total Recycleur			49	76	100	130	155

Qualifications recycleur fermé (Ambiant Pressure Diving):

	Total Hommes	Total Femmes	Total 2010	2009	2008	2007
<i>Plongeur inspiration vision air</i>	71	8	79	44	67	26
<i>Plongeur inspiration vision trimix élémentaire</i>	17	1	18	5	10	2
<i>Plongeur inspiration vision trimix</i>	9	2	11	6	12	13
<i>Moniteur inspiration vision air</i>	4	0	4	9	5	16
<i>Moniteur inspiration vision trimix</i>	1	0	1	4	2	12
<i>Moniteur Formateur Inspiration Vision</i>	0	0	0	6	0	3
Total recycleur fermé APD			113	74	96	72

Pack-découverte :

Total Hommes	Total Femmes	Total 2010	2009	2008	2007	2006
622	388	1010	937	871	580	456

Plongée jeunes :

	Total garçons	Total filles	Total 2010	2009	2008	2007
<i>Plongeur bronze</i>	480	330	810	595	565	19
<i>Plongeur argent</i>	335	233	568	383	264	7
<i>Plongeur or</i>	422	215	637	422	309	10
Total Plongée enfant			2015	1400	1138	36

Techniciens en inspection visuelle :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010	2009	2008
<i>TIV</i>	963	95	1058	1026	188
<i>Formateur TIV</i>	32	0	32	45	30
Total TIV			1090	1071	218

RIFAP et ANTEOR :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2010	2009	2008
<i>RIFAP</i>	8988	2708	11696	3978	188
<i>ANTEOR</i>	1294	199	1493	1117	560

Total Secourisme	13189	5095	748
-------------------------	--------------	------	-----

Le total général des certifications techniques réalisées par la FFESSM en 2010 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2010
49088	20056	69092

Les données dans le tableau ci-après montrent une augmentation considérable du nombre de certifications réalisées en 2010 au titre de la Commission Technique.

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nbre de cartes	49800	49658	47460	46621	49322	51245	50294	52681	57826	69092

T.I.V :

Stage 1 du 27 mars au 29 mars 2010 à Niolon (13)

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Réunion ordinaire en mars pendant l'Assemblée Générale à Annecy.
- Séminaire national organisé à La Rochelle le 12 et le 13 novembre 2010.
- Réunion administrative le 14 novembre 2010 à La Rochelle.
- Recrutement de 3 Instructeurs Nationaux Stagiaires à compter de 2011.
- Fin de formation, puis nomination à compter de l'exercice 2011, de 5 nouveaux IN.

Stages et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 8 semaines ont été consacrées à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Trebeurden (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Trebeurden (2 semaines)

Le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 108, afin de couvrir ces actions.

Réunions plénières de la Commission Technique Nationale :

- 4 réunions ont été organisées en 2010.

Troisième partie : Bilan qualitatif

1°) Organigramme 2010 de la CTN :

Président	Jo VRIJENS
Vice-Président	Yvon FAUVEL
Suppléant	Christian FERCHAUD
Gestion du budget	René CAVALLO

Site de la CTN	Jean-Pierre MONTAGNON
Rédact. CTN-info	Claude DUBOC
Délégué Collège des IN	Jean Noel TRUCCO
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL
Référent secourisme	François PAUHLAC
Référent plongée Teck (Nitrox, Trimix et recycleurs hors CCR)	Pascal CHAUVIERE
Référent plongée recycleurs CCR	Eric BAHUET
Référent plongée enfant	Jérôme HLADKY
Référent plongée Handi	Pascal CHAUVIERE
Référent permanent de la CPMN	Eric BERGMANN
Référent permanent de la CNEBS	Marjorie DUPRE – POIGET

2°) Construction ou actualisation concernant les qualifications, brevets et niveaux de plongeurs ou d'enseignants de la FFESSM

Actions de la CTN pendant l'année 2010 :

- 1) Sortie du nouveau Code du Sport par le Ministère et réactivité de la CTN sur la communication et l'explication de ce nouveau règlement.
- 2) Présence de la CTN pendant le salon de la plongée.
- 3) Création du Guide de Palanquée Associé
- 4) La CTN continue à faire la promotion des stages de formation des cadres hors Métropole et hors Dom TOM
- 5) L'MFT a été réécrit.
- 6) La Formation et l'examen de l'initiateur, de l'MF1 et de l'MF2 ont été modifiés.
- 7) La Formation du Tuteur de Stage Initiateur a été revue.
- 8) Accord de présenter l'MF2 pour un Moniteur Associé.
- 9) Création des qualifications de Plongeur Encadré à 40 m et Plongeur Autonome à 20 et 40 m.
- 10) Accès à la base de données par les moniteurs pour vérifier les brevets délivrés avec leur N° de licence.
- 11) Rendre obligatoire le diplôme de N3 pour accéder au Guide de Palanquée N4 (a/c du 15 septembre 2011)
- 12) Insertion d'une compétence environnement dans les brevets techniques.
- 13) Le cursus pour les Plongeurs En Situation de Handicap sort sous peu..
- 14) Un nouveau cursus enfants avec un nouveau passeport et un hors série sont sur le point de sortir.

3°) Collège des Instructeurs Fédéraux Nationaux :

- **Recrutement de 3 instructeurs nationaux stagiaires pour l'exercice 2011, suite aux besoins des régions.**

- Alix Respinger, Comité BPL
- Gaëlle Blanc-Kergourlay, Comité Martinique
- Jérôme Carriere, Comité ALPC

- **Nominations à compter de début 2011 :**

- Christian Jolivet, numéro 173
- Jean Michel Madeuf, numéro 174
- Gregory Poirrier, numéro 175
- Joëlle Raboutou, numéro 176
- Pascal Yan, numéro 177

4°) La plongée enfants et adolescents

Le Nouveau cursus plongée enfant en créant 3 diplômes en libre et de Randosub destinés aux enfants avant l'âge de 8 ans est sortie et sa mise en application est prévue pour cet été avec le nouveau passeport et un hors série.

5°) Publications réalisées en 2010

- Le Manuel de Formation Technique a été revu et actualisé.
- Les nouveaux carnets pédagogiques initiateurs et MF1 sont sortis.
- Le nouvel ensemble passeport/carnet est fini et sortira sous peu.
- Le passeport enfant est terminé et disponible pour cet été.
- Rapport Jury MF2 en ligne

6°) Communication

- Rédaction et suivi de CTN-INFO, vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua.
- Gestion des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique).
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs.
- Le Président ou son Bureau a participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole et outre mer (quatre sessions en 2010).
- Site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM.
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.
- Des articles visant à clarifier le Code du Sport.
- Une conférence lors du Salon de la Plongée sur le Code du Sport.

7) Divers

**Les partenariats avec Scubapro, le vieux plongeur, la SNCM et Air liquide s'étoffent
La CTN continue à travailler sur les projets du Ministère**

Quatrième partie : présentation du calendrier prévisionnel 2011

CALENDRIER COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE 2011

STAGES INITIAUX NATIONAUX MF2:

- Stage initial national MF2 à Niolon du 27 mars au 1 avril 2011 inclus.
- Stage initial national MF2 à Hendaye du 24 au 29 octobre 2011 inclus.

STAGES FINAUX MF2 ET EXAMENS MF2 :

- Stage final MF2 à Niolon du 15 au 21 mai 2011 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du 22 au 27 mai 2010 inclus.
- Stage final MF2 à Trébeurden du 17 au 23 juillet 2011 inclus.
- Examen MF2 à Trébeurden du 24 au 30 juillet 2010 inclus.
- Stage final MF2 à Niolon du 11 au 17 septembre 2011 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du 18 au 23 septembre 2010 inclus.

STAGE NATIONAL FORMATEURS DE TIV :

- du 1 au 3 avril 2011 à Niolon.

STAGE NATIONAL RECYCLEURS ADP :

- du 23 au 27 mai 2011 à Trébeurden.

STAGES ET EXAMENS BEES-2 :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| • Stage Initial du 28 mars au 1 avril | Antibes |
| • Stage Initial du 17 au 21 octobre | Corse |
| • Stage Initial du 21 au 28 mars | Hendaye |
| • Stage Final du 9 au 13 mai | Antibes |
| • Examen du 16 au 20 mai | Antibes |
| • Stage Final du 3 au 7 octobre | Corse |
| • Examen du 10 au 14 octobre | Corse |



Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 18 septembre 2010, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Diffusion (PV + 8 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	représentée par Bernard NOWAK
Nouvelle Calédonie :	représentée par Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	représentée par François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
Ile de La Réunion :	représentée par Patrice COUPEY

Sont également présents :

Eric BERGMANN représentant de la CMPN – Marjorie DUPRE-POIGET représentante de la CEBSN - Christian FERCHAUD suppléant du président de CTN et IN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN – Pascal CHAUVIERE, référent Plongée Handi et Recycleurs, IN - Jérôme HLADKY, référent Jeunes Plongeurs – Camille GELEBART, IN – Richard POTHIER, IN – Gérard LAMBERT, IN – Daniel LEHMANN, IN – Henri POULIQUEN, IN – Guy ZONBERG, IN – Jean ESCALES, IN – Gérard DEPIT, IN – Jean-Louis DINDINAUD, IN – Raymond LEFEVRE, IN – Grégory POIRIER, INS.

Est excusé : Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV et IN.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de la CTN et présente l'ordre du jour.

2 Approbation du PV de la CTN du 26 juin 2010

Le procès verbal de la réunion du 26 juin 2010 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations diverses (Jo Vrijens)

3.1 Annulation d'une session en outremer de l'examen MF2

En raison du nombre très insuffisant de candidats inscrits, la session de l'examen du MF2 prévue à l'Ile de la Réunion en octobre 2010 est annulée.

3.2 Promotion 2011 du MF2

Le nom du docteur Paul-Louis SERVETTAZ a été proposé pour la promotion 2011 des brevets de MF2.

3.3 Nouveau cursus de formation MF2

En complément de la résolution prise lors de la précédente CTN de mise en œuvre du nouveau cursus de formation des MF2 à partir du 01/01/2011, il est proposé dans un premier temps (pendant une saison avec bilan en fin d'année 2011), de recommander aux candidats de suivre le nouveau cursus sans le rendre obligatoire.

Le livret pédagogique sera délivré à l'issue du stage initial et sera exigible pour s'inscrire à l'examen. Les membres du jury de l'examen MF2 auront connaissance de l'expérience pédagogique des candidats.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution soumise à l'approbation du CDN en complément de la résolution du 26/06/2010 relative au cursus MF2.

Jo VRIJENS demande au collège des IN d'affiner, par rapport à la définition actuelle du MFT, le contenu du stage initial de formation MF2.

Ce contenu fera l'objet d'une présentation lors du séminaire des IN en novembre 2010 puis en CTN lors de la réunion de janvier 2011.

3.4 Organisation des sessions de rattrapage MF2 (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 3.4.pdf)

Présentation des modalités de conservation des groupes d'épreuves, d'inscription et d'organisation du rattrapage des autres groupes lors des sessions d'examen MF2. A intégrer dans le MFT.

3.5 Appellations des brevets fédéraux et qualifications fédérales.

Les appellations des brevets fédéraux et des qualifications fédérales doivent être conformes à celles des brevets de pratiquants délivrés par la FFESSM cités dans les annexes du Code du Sport.

- Plongeur Niveau 1 ou P1
- Plongeur Niveau 2 ou P2
- Plongeur Niveau 3 ou P3
- Plongeur Niveau 4 ou P4 ou Guide de Palanquée
- Plongeur Niveau 5 ou P5 ou Directeur de Plongée

La recherche d'autres noms n'est plus d'actualité.

3.6 Documentation fédérale dédiée à la formation des plongeurs niveau 1

Projet d'un numéro hors série de Subaqua dédié à la formation des Plongeurs Niveau 1, confié à Pierre MARTIN-RAZZI, rédacteur en chef de la revue fédérale et MF2, sous coordination CTN.

3.7 Prérogatives des Plongeurs *** CMAS

L'exclusion des Plongeurs *** CMAS des annexes du Code du Sport ne permet plus qu'ils se présentent à l'examen de MF1.

Il est proposé qu'un Plongeur *** CMAS en possession d'un livret pédagogique (et des autres pièces du dossier) conforme aux exigences fédérales, puisse se présenter à l'examen de MF1.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

3.8 Valorisation du Pack Découverte

Réflexion en cours pour favoriser la poursuite de l'activité à l'issue du Pack Découverte.

Sous réserve que les plongées du Pack comprennent une part de formation, un accès à une qualification Plongeur encadré jusqu'à 12 m de profondeur (par un GP) est à l'étude.

3.9 Guide de Palanquée Associé (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 3.9.pdf)

Suite à la récente création du GPA, un formulaire récapitulatif du dossier est à la disposition des présidents de CTR sur le site fédéral.

Par ailleurs, des contacts ont été pris entre la FFESSM et plusieurs fédérations européennes avec lesquelles nous entretenons depuis de nombreuses années des relations privilégiées, afin que les plongeurs de ces fédérations qui fréquentent régulièrement nos sites de plongée puissent accéder de façon simplifiée à nos qualifications associées. Ceci pourrait être défini par voie de convention et formalisé par la délivrance d'une carte fédérale de plongeur associé.

3.10 Anciens Plongeurs *** CMAS qualifiés Guides de Palanquée

Les quelques anciens Plongeurs *** CMAS ayant acquis la qualification de P5 pourront obtenir la carte fédérale GPA selon les modalités définies lors de la CTN de juin 2010 pour le Guide de Palanquée Associé.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

3.11 Information concernant la notion de recycleur normé

Le Code du Sport, dans la partie dédiée à la plongée aux mélanges, indique que (extrait) :

Art. A. 322-98. - Lorsque la plongée est réalisée avec des recycleurs, ceux-ci font l'objet d'une certification aux normes en vigueur.

Cet article manque de clarté, et génère des difficultés d'interprétation.

Actuellement l'interprétation qui prévaut est qu'il s'agit de la norme NF EN 14143.

La réglementation européenne spécifie que les certifications "CE" ne peuvent être obtenues qu'auprès d'"organismes notifiés" précisément désignés, c'est-à-dire qui figurent dans une liste d'organismes habilités par chaque pays.

Ce point sera abordé lors des échanges relatifs à la rénovation de la partie "Plongée aux mélanges" du Code du Sport. En attendant, la CTN proposera des contenus de formation fédérale pour les seuls modèles de recycleurs conformes à la norme NF EN 14143 de mai 2004.

Pascal CHAUVIERE, référent Recycleurs, se rapprochera de Jean-Pierre MONTAGNON chargé d'établir la liste des organismes notifiés.

3.12 Procédure de réimmersion après une remontée rapide

Suite à la question posée lors de la CTN de juin 2010 concernant la réimmersion à mi-profondeur après une remontée rapide, la CTN a reçu l'avis du Dr Michel STRUYE, consultant en hyperbarie de la société SCUBAPRO-UWATEC, qui se termine ainsi :

"En ce qui concerne la réimmersion à mi-profondeur dans les 3 minutes, elle se fera **dans le cadre de l'utilisation exclusive des Tables MN 90** et non avec les ordinateurs de plongée faute de documentation ou de conception adéquate."

Toutefois, compte tenu d'une pratique largement répandue de réimmersion à mi-profondeur en cas de remontée rapide y compris pour les décompressions contrôlées au moyen d'un ordinateur, la CTN demande à la CMPN de prendre contact avec les concepteurs des différents protocoles de décompression assistée par ordinateur et de donner un avis sur l'opportunité d'une telle réimmersion. Avis souhaité pour la prochaine réunion de la CTN en janvier 2011.

3.13 Modification du règlement intérieur des collèges régionaux d'instructeurs (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 3.13.pdf)

Suite à la résolution de modification du RI du collège des IN prise lors de la précédente réunion, la CTN a diffusé aux présidents de CTR les modifications automatiques applicables au RI des collèges régionaux d'instructeurs.

Les modifications des RI (collège national et collèges régionaux) seront soumises à l'approbation du CDN.

3.14 Nouveaux supports de brevets Jeunes Plongeurs

Jo VRIJENS présente les nouveaux supports des brevets Jeunes Plongeurs (Plongeur Bronze, Argent et Or) reprenant le graphisme fédéral actuel des supports de ce type.

3.15 Traitement informatique du Manuel de Formation Technique

La CTN a fait re-saisir l'ensemble des chapitres du MFT au format MS Word. Ceci nous permettra de mieux gérer l'actualisation de ce support essentiel pour tous les formateurs.

3.16 MFT et notion de responsable technique

Plusieurs chapitres du MFT font référence au responsable technique du club. Si cette définition est généralement bien comprise, elle n'a pas de caractère réglementaire.

Il est proposé de remplacer dans les différents chapitres du MFT l'expression "du responsable technique" par l'expression "du ou des formateurs qualifiés".

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

3.17 Valorisation du Brevet de Plongeur Niveau 3

Afin de valoriser le brevet de Plongeur Niveau 3 il est proposé de rendre obligatoire la possession de la qualification de Plongeur Niveau 3 pour se présenter à l'examen de Plongeur Niveau 4 Guide de palanquée à partir du 01/01/2011.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

4 Le Code du Sport (Jo Vrijens)

4.1 Suppression de la tolérance de dépassement (5 m) des profondeurs maximales

Plusieurs questions à la CTN concernent la suppression de cette tolérance dont on peut rappeler qu'elle relève des services juridiques du ministère de tutelle.

Toutefois, la CTN confirme que le texte actuel est plus souple que l'ancien puisqu'il permet au Directeur de Plongée d'autoriser des plongeurs à accéder à la zone immédiatement supérieure dès lors que les plongeurs ont démontré les aptitudes nécessaires pour évoluer dans cette zone.
Bien évidemment cette possibilité doit être utilisée avec la prudence nécessaire, donc progressivement.

4.2 Projet de rectificatif Plongée à l'air

Malgré un rectificatif de l'arrêté du 18 juin 2010 modifiant le Code du Sport Plongée Air nous concernant, ce texte comporte encore quelques "anomalies" qui ont été signalées par la FFESSM au ministère de tutelle.

Elles concernent notamment :

- la composition de l'effectif maximal de la palanquée dans l'espace 0 – 60 m,
- les prérogatives d'encadrement et d'enseignement des Moniteurs * CMAS.

4.3 Plongée aux mélanges

Le ministère de tutelle souhaite initier les travaux de rénovation de la partie Plongée aux mélanges avant la fin de l'année 2010.

Le président de la FFESSM a demandé à la CTN de lui faire parvenir nos suggestions d'amélioration par rapport au texte en vigueur en tenant compte de l'expérience acquise tout en conservant le principe de l'accès aux plongeurs tiers.

Le président de la CTN fera parvenir au président de la FFESSM pour le 15/10/2010 les propositions du GT Plongée aux mélanges piloté par Pascal CHAUVIERE.

5 Sauvetage et assistance

Il est proposé de remplacer les libellés d'exercices "sauvetage" et/ou "assistance" dans les différents chapitres de notre Manuel de Formation Technique par l'expression "intervention sur un plongeur en difficulté depuis le fond (ou une profondeur définie)", en cohérence avec la description des aptitudes des pratiquants dans le Code du Sport.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

6 Les activités pour les plongeurs de moins de 8 ans (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 6.pdf)

Jérôme HLADKY, référent Jeunes Plongeurs, présente le projet de cursus Plongée libre destiné aux jeunes plongeurs de moins de 8 ans.

Dans l'ensemble le projet est apprécié de l'assistance qui félicite Jérôme HLADKY pour la qualité du travail réalisé par le GT.

Les présidents de CTR doivent faire parvenir leurs observations au référent Jeunes Plongeurs avant le 30/11/2010, en vue d'une décision à prendre lors de la CTN de janvier 2011 et d'une présentation en AG 2011.

7 La plongée pour les plongeurs en situation de handicap (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 7.pdf)

Pascal CHAUVIERE, référent Handi Plongée, en s'appuyant sur le diaporama joint en annexe présente les points principaux du document,

*Plongeurs en situation de handicap
Conditions de pratiques
Brevets et qualifications des plongeurs et des moniteurs*

dont le projet a été diffusé aux présidents de CTR avant la réunion de ce jour et qui fait suite à sa précédente présentation lors de la CTN d'avril 2009.

Les plongeurs en situation de handicap (PESH) pourront bénéficier d'un cursus de formation réparti en 3 niveaux liés à 3 zones de profondeur définies par le Code du Sport, en cohérence avec leur handicap et le certificat médical de non contre-indication établi préalablement :

- PESH 1 de 0 à 6 m Plongeur débutant
- PESH 2 de 0 à 12 m Plongeur encadré PE1
- PESH 3 de 0 à 20 m Plongeur encadré PE2

Le projet définit également un cursus de formation pour les enseignants, formateurs de PESH et formateurs de formateurs, qui sont au préalable des formateurs fédéraux qualifiés recevant une formation complémentaire :

- EH1 et EH2 Enseignants pour PESH
- EH3 et EH4 Formateurs des enseignants pour PESH

Dans l'ensemble le projet est apprécié des participants qui remercient Pascal CHAUVIERE pour la qualité du travail réalisé par le GT.

Il est également suggéré de coller au mieux aux appellations des qualifications fédérales qui vont venir en complément des brevets fédéraux, par exemple :

- **PESHE6** pour plongeur en situation de handicap encadré jusqu'à 6 m
- **PESHE12** pour plongeur en situation de handicap encadré jusqu'à 12 m
- **PESHE20** pour plongeur en situation de handicap encadré jusqu'à 20 m

Les présidents de CTR doivent faire parvenir leurs observations sur le projet diffusé au référent Handi Plongée avant le 30/11/2010, en vue d'une décision à prendre lors de la CTN de janvier 2011 et d'une présentation en AG 2011.

On retiendra également que le Conseiller Technique National de la Commission Plongée de la FFH (Handisport) a demandé à la FFESSM d'être l'expert du domaine Handi de la CTN et de la CMPN.

La FFESSM en sa qualité de fédération délégataire ne peut accepter une telle demande mais elle est prête à associer des personnes de la FFH et de la FFSA aux travaux du GT mixte (CTN et CMPN) Handi Plongée piloté par Pascal CHAUVIERE.

8 Insertion de l'Environnement dans les brevets techniques (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 8.pdf)

Marjorie DUPRE-POIGET, représentante de la CEBSN, présente le projet des contenus de formation relatifs à la connaissance et au respect de l'environnement, à intégrer dans le MFT pour les Plongeurs Niveaux 1, 2 et 3 ainsi que pour le Guide de Palanquée. Ce dossier a été affiné en concertation avec Jean-Noël TRUCCO, délégué du Collège des IN, selon décision de la CTN lors de la réunion précédente.

Pour favoriser sa lisibilité et mettre en avant la volonté de la FFESSM de mieux prendre en compte l'environnement dans ses formations, la création d'une compétence à part entière a été choisie.

Ce projet est apprécié des participants qui remercient Marjorie DUPRE-POIGET pour la qualité du travail réalisé par le GT. Quelques modifications mineures (prises en compte dans l'annexe) sont apportées en séance.

Il est finalement proposé que les contenus de cette formation fassent l'objet d'une information obligatoire sans qu'il soit nécessaire d'alourdir les contrôles de connaissances des différents brevets.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

9 Dossier des équivalences

Ce dossier est pris en charge directement par le président de la FFESSM. Le traitement de dossiers plus urgents, notamment le Code du Sport, n'a pas permis l'avancement prévu.

10 Formation MF1 (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 10.pdf)

Georges COPPOLA, rapporteur du GT Retour d'expérience de la formation MF1, présente le document support transmis préalablement aux présidents de CTR.

Points complémentaires débattus :

- la proposition d'Yvon FAUVEL d'exiger l'attestation d'une activité minimum de GP pour se présenter à l'examen n'est pas retenue,
- lors du stage en situation, l'UC7a correspondant à l'obligation de participation à un examen complet de Plongeur Niveau 4 n'est pas retenue. Toutefois La CTN recommande fortement aux CTR d'organiser cette participation et aux stagiaires MF1 de profiter de cette occasion pour acquérir cette expérience de l'évaluation,
- lors du stage en situation, les 12 séances relatives à l'organisation et à la sécurité correspondant à l'UC7b ne font pas nécessairement l'objet de séances spécifiques, elles peuvent être confondues avec des séances d'autres UC du stage en situation,
- la rédaction de la partie administration de l'examen doit être mise en conformité avec les procédures de gestion en ligne des qualifications fédérales.

*Vote : en tenant compte des précisions ci-dessus, la proposition est adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

11 Les nouvelles qualifications (cf. CTN 2010-09-18 Annexe au point 11.pdf)

Jean-Noël TRUCCO présente les propositions du bureau de la CTN concernant les qualifications complémentaires venant en support des brevets fédéraux existant. Ces propositions s'appuient sur les travaux du collège des instructeurs nationaux initiés en 2007 à la demande de Jean-Louis BLANCHARD.

Parmi les 8 aptitudes prévues par le code du sport, nous avons prioritairement retenu celles correspondant à des pratiques non spécifiquement couvertes par un brevet ou couvertes de façon surdimensionnée, ainsi que les aptitudes répondant à une demande identifiée.

Il s'agit des qualifications :

- plongée encadrée 40 m → PE40
- plongée en autonomie 20 m → PA20
- plongée en autonomie 40 m → PA40

Les 3 projets de contenus de formation diffusés préalablement aux présidents de CTR sont discutés et légèrement modifiés en séance.

Les conditions d'accès à ces qualifications sont confirmées sauf pour la qualification PA40 pour laquelle le brevet de plongeur niveau 2 (ou équivalent) est la seule qualification possible pour entrer en formation.

Il est également précisé qu'un plongeur titulaire de la qualification,

- PA20 se voit automatiquement attribué le brevet de plongeur niveau 2 lorsqu'il obtient la qualification PE40,
- PE40 se voit automatiquement attribué le brevet de plongeur niveau 2 lorsqu'il obtient la qualification PA20,

Les contenus doivent être également complétés des connaissances "Environnement" (cf. point 8 de l'ordre du jour) avant insertion dans le MFT.

*Vote : en tenant compte des précisions ci-dessus, la proposition est adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

12 Recensement des besoins d'instructeurs nationaux stagiaires en 2011

Jo Vrijens rappelle la nécessaire modération du besoin en INS.

Les vœux exprimés (au total, 5 postes demandés par les CTR en métropole, et 1 poste en outre-mer) sont les suivants:

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	1
Bretagne, Pays de la Loire :	2
Centre :	0
Corse :	0
Côte d'Azur :	1
Est :	0
Guadeloupe :	0
Ile de France, Picardie :	0
Martinique :	1
Nouvelle Calédonie :	0
Nord, Pas de Calais :	1
Pays Normands :	0
Polynésie Française :	0
Provence, Alpes :	0
Pyrénées Méditerranée :	0
Ile de La Réunion :	0
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	0

13 Questions diverses

13.1 Que devient la possibilité de relative autonomie prévue par l'ancien code du sport pour les plongeurs niveau 1 ?

Réponse : Telle que précédemment définie, cette mesure n'est plus applicable mais nous pouvons réfléchir aux conditions d'un aménagement de cette autonomie dans la zone de 0 à 12 m.

Un groupe de travail piloté par Guy ZONBERG est créé. Ce groupe devra présenter le résultat de ses travaux lors de la réunion de la CTN en janvier 2011.

13.2 Conseils pour la plongée encadrée dans la zone de 40 à 60 m

Jo VRIJENS souhaite qu'un groupe de travail propose les recommandations nécessaires à la pratique de la plongée encadrée dans cette zone profonde dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

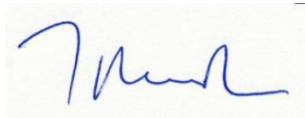
Actuellement, le Code du Sport n'interdit pas à un plongeur encadré dans cette zone de profondeur d'être démuné d'un système gonflable par gaz comprimé, d'un moyen de gestion de sa décompression, d'un second détendeur.

Un groupe de travail piloté par Bertrand MARTIN est créé. Ce groupe devra présenter le résultat de ses travaux lors de la réunion de la CTN en janvier 2011.

**La prochaine réunion de la CTN est prévue
le 22 janvier 2011 à Marignane**

Fin de la réunion à 17h00. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL
Secrétaire de séance



Jo VRIJENS
Président de la CTN





Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 26 juin 2010, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Diffusion : Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information : Président de la FFESSM, membres du CDN, DTN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Jean-Michel AUFFRET
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	représentée par Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Thierry NOEL
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
Ile de La Réunion :	représentée par Patrice COUPEY

Sont également présents :

Jean-Louis BLANCHARD, Président de la FFESSM et IN (matinée) – René CAVALLO, chargé des finances de la CTN et IN - Eric BERGMANN représentant de la CMPN – Marjorie DUPRE-POIGET représentante de la CEBSN - Yvon FAUVEL vice-président de la CTN et IN - Christian FERCHAUD suppléant du président de CTN et IN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN – Pascal CHAUVIERE, référent Plongée Handi et Recycleurs, Gérard PUIG, IN (matinée) – Jean-Claude JONAC, VP CTR Provence-Alpes et IN - Patrice COUPEY, IN.

Sont excusés : Claude MARTIN, DTN - Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de la CTN, présente l'ordre du jour récemment modifié et augmenté en raison des récents travaux relatifs à la modification du Code du Sport organisés par notre ministère de tutelle (MSS), et annonce que Jean-Louis BLANCHARD, président de la FFESSM, rejoindra la réunion en fin de matinée pour présenter et commenter cette actualité réglementaire.

2 Informations diverses

2.1 Evolution du Code du Sport

Jo VRIJENS rappelle les travaux menés depuis 2 ans et leur accélération récente décidée par le MSS suite à la mise en demeure de la France par la Commission Européenne de modifier la réglementation nationale avant la fin du 1^{er} semestre 2010 pour répondre à la plainte d'un organisme professionnel international.

Jean-Louis BLANCHARD commentera cette situation de façon plus détaillée devant nous en fin de matinée mais retenons que le rythme des travaux s'est brusquement accéléré à l'initiative du MSS ces dernières semaines.

Jo VRIJENS présente les points principaux du texte dont la version finale n'a pas été transmise à la FFESSM.

NDR : afin de rendre cette information la plus claire possible pour le lecteur, l'intervention de Jean-Louis BLANCHARD sur ce même sujet un peu plus tard dans la réunion est relatée ci-dessous.

En raison de l'importance du sujet, et malgré un emploi du temps très contraint, le président fédéral, Jean-Louis BLANCHARD, a tenu à venir donner un éclairage technique et politique des événements et travaux concernant la parution prochaine au JO de l'arrêté modificatif du Code du Sport (CdS), pour la partie plongée à l'air.

Les éléments de cette de cette présentation font l'objet du document "La plongée dans le Code du Sport : bienvenue à tous les plongeurs" joint au présent procès-verbal (PJ 1).

2.2 Accès des moniteurs à la base de données des certifications fédérales

Pour faire suite à de nombreuses demandes, le président de la CTN propose, après en avoir vérifié la faisabilité auprès du responsable des applications informatiques fédérales, que les moniteurs de notre fédération puissent avoir accès aux données concernant les certifications qu'ils ont eux-mêmes délivrées.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

2.3 Organisation des stages et examens MF2

Jo VRIJENS fait part des difficultés de la CTN pour l'organisation de ces stages et examens, difficultés dues essentiellement aux retards d'inscription,

- certaines CTR transmettent tardivement les dossiers des candidats,
- on constate également l'insouciance de quelques candidats.

Il est pourtant nécessaire que la CTN dispose suffisamment tôt de la liste exhaustive des candidats afin de prévoir l'organisation et l'encadrement de ces stages et examens dont le coût représente une part significative du budget de notre commission.

En conséquence, tout dossier parvenant à la CTN hors du délai annoncé au calendrier national, sera désormais placé en liste d'attente (d'un éventuel désistement).

2.4 ANTEOR

Le président de la CTN rappelle qu'en raison de sa spécificité il n'existe pas d'équivalence directe avec la compétence ANTEOR.

Si une CTR est confrontée à des demandes motivées par une qualification non connue, ces demandes doivent être traitées au cas par cas comme une "qualification autre", au besoin en liaison avec le référent "Premiers secours".

2.5 Documents dédiés aux jeunes plongeurs

Actualisation en cours des passeports et brevets jeunes.

Projet de qualifications complémentaires pour jeunes plongeurs (qualification bateau, qualification gilet) avec délivrance d'une carte.

2.6 Prérogatives des moniteurs Nitrox et Trimix

La saisie en ligne des certifications Nitrox pour plongeurs nécessitent que le moniteur soit référencé dans la base de données fédérale. Il est donc nécessaire qu'un moniteur Trimix soit titulaire d'une carte de moniteur Nitrox pour qu'il puisse délivrer une qualification de plongeur Nitrox.

Proposition : seuls les moniteurs Nitrox référencés (avec carte) peuvent délivrer des qualifications Nitrox.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution soumise à l'approbation du CDN.

3 Création de la carte de Guide de Palanquée Associé FFESSM

Le projet d'arrêté modificatif du Code du Sport prévoit que la qualification CMAS minimum pour être Guide de Palanquée doit être "Moniteur** CMAS".

Afin de ne pas pénaliser les Plongeurs*** CMAS (qui ont cette prérogative de GP dans l'actuel Code du Sport), le président de la CTN propose la création de la carte de Guide de Palanquée Associé FFESSM (GPA) dans le même esprit que les titres moniteurs associés E3 et E4 créés à l'initiative de son prédécesseur, Jean-Louis BLANCHARD.

Yvon FAUVEL présente le projet de procédure d'intégration en PJ2 qui,

- s'appuie sur une commission d'intégration régionale chargée d'étudier les dossiers des candidats, et notamment l'origine de la certification,
- permet la délivrance d'une carte numérotée portant la mention "Guide de Palanquée Associé FFESSM" qui n'est pas une équivalence mais qui permet au titulaire d'exercer au sein d'une structure fédérale la compétence de guide de palanquée (en respectant les directives du DP) et d'accéder aux cursus des formations fédérales dont la qualification de DP est requise.

Vote : la proposition de procédure d'intégration est adoptée à l'unanimité.

4 Conditions de candidature à l'examen de MF1

La création de la carte de GPA entraîne la modification des conditions de candidatures à l'examen de MF1.

Proposition : dans les conditions de candidatures à l'examen de MF1,

- remplacer "être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau IV capacitaire FFESSM ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence",
- par "être titulaire du Brevet de Guide de palanquée FFESSM ou de la carte de Guide de Palanquée Associé FFESSM ou du niveau 4 de l'ANMP ou de la FSGT".

5 Le MF1 et le futur Diplôme d'Etat (DE JEPS)

Lors de la réunion de la CTN de janvier 2010, le DTN nous a présenté la réforme de la filière professionnelle dont les diplômes du MSS sont le brevet professionnel (BP), le Diplôme d'Etat (DE), et le Diplôme d'Etat Supérieur (DES).

Jo VRIJENS rappelle que le De remplacera l'actuel BEES1 et comportera les prérogatives supplémentaires suivantes :

- tuteur de stage,
- moniteur Nitrox,
- enseignement dans la zone de 0 à 60 m de profondeur.

Si la FFESSM veut conserver une équivalence de prérogatives avec le MF1, deux voies sont possibles :

- soit faire évoluer les contenus de formation du MF1,
- soit formaliser des aptitudes complémentaires.

La seconde voie semble préférable car les conditions d'accès à la fonction de tuteur de stage sont déjà prévues dans notre cursus et la qualification de moniteur Nitrox existe également. Il suffirait donc de créer un module de formation complémentaire "enseignement jusqu'à 60 m" pour "coller" au DE.

Jean-Noël TRUCCO confirme que ce module a fait l'objet d'étude au sein du collège des instructeurs nationaux.

Le président de la CTN demande au délégué du CIN d'inscrire ce point à la liste des travaux du prochain séminaire du collège afin qu'une proposition de module complémentaire "enseignement 60 m" puisse être reprise par le GT MF1 de la CTN en vue d'une mise en œuvre pour la saison 2011-2012.

6 Activité de surface en scaphandre autonome pour des jeunes plongeurs âgés de moins de 8 ans

Le président de la CTN fait part de son inquiétude devant le risque de dérive de ce type d'activité organisée par quelques structures associatives ou professionnelles, d'autant que cette activité dite de surface évolue naturellement vers une immersion, même faible.

Eric BERGMANN, représentant de la CMPN, rappelle que sa commission a déjà été interrogée sur les risques de cette activité par de si jeunes plongeurs mais qu'en l'absence de données relatives à l'utilisation d'un détendeur d'air comprimé en surface il est difficile à sa commission de donner un avis argumenté.

Yvon FAUVEL regrette que certains cherchent à développer ce type de pratique alors que la politique fédérale tend vers un développement de la randonnée palmée, activité propice au développement de l'aquaticité, notamment des plus jeunes.

René CAVALLO s'inquiète également du risque d'une dérive mercantile de ce type d'activité ciblée sur une clientèle spécifique.

Le président de la CTN propose de voter une mesure conservatoire interdisant ce type d'activité pour des jeunes de moins de 8 ans tant que des avis éclairés, notamment celui de la CMPN, ne permettent sa pratique en toute sécurité.

Avant de passer au vote, Bernard FABIANI, président de la CTR Pyrénées Méditerranée, regrette de découvrir ce dossier en séance car il mériterait également une information et un débat régional.

Yvon FAUVEL propose que la CTN se prononce de façon conservatoire pour ou contre l'activité de surface en scaphandre autonome pour les jeunes plongeurs âgés de moins de 8 ans, tout en se laissant la possibilité de réactiver la question après l'information et la réflexion des CTR et l'émission de l'avis de la CMPN.

Question soumise au vote : la CTN est-elle favorable à l'activité de surface en scaphandre autonome pour les jeunes plongeurs âgés de moins de 8 ans ?

Résultat du vote. Pour : 0 voix, abstention : 286 voix, contre : 1 252 voix. A la majorité, la CTN n'est pas favorable à cette activité.

Résolution soumise à l'approbation du CDN.

7 Modification du règlement intérieur du collège des instructeurs nationaux

Jean-Noël TRUCCO, délégué des IN, a fait parvenir aux membres de la CTN (cf. PJ 3), le projet de modification du RI sur lequel les IN se sont prononcés lors de la réunion administrative du CIN le 10 novembre 2009.

*Vote : le projet de modification est adopté à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

Yvon FAUVEL attire l'attention des membres de la CTN sur l'adaptation automatique des modifications transposables au RI des collèges régionaux d'instructeurs qui doit rester en conformité avec le RI du CIN.

8 GT Optimisation du cursus de formation MF2

Rapporteur du GT : J-P. Vignocchi,
Document support : projet de cursus MF2 daté du 03/06/2010, transmis aux CTR.

J-P. Vignocchi commente le document support (cf. PJ 4) qui reprend les observations formulées lors de la réunion de la CTN du 23/01/2010 et celles reçues par le GT depuis cette date.

Résumé du projet de cursus obligatoire.

- stage initial d'un volume de 6 jours,
- stage en situation
 - 15 jours de participation à des stages initiaux d'initiateurs et MF1, à des stages finaux MF1
 - 5 jours de participation à des examens d'initiateur, N4 et MF1,
 - 3 x 5 séances de pédagogie (préparatoire, pratique et théorique),
- stages facultatifs d'enrichissement des compétences de 1^{er} degré,
- Stage final d'un volume de 6 jours avec présentation préalables des attestations d'aptitude technique,
- Examen avec possibilité de conservation des groupes d'épreuves acquis mais obligation de présenter tous les groupes non acquis

Au total, le volume de stages/examen se situe entre 43 et 43 jours, à rapprocher du volume de travail du cursus MF1 qui varie entre 48 et 62 jours.

Calendrier de mise en œuvre proposé,

- 01/01/2011 : entrée en vigueur du nouveau cursus et de l'examen par groupes d'épreuves,
- du 01/01/2011 jusqu'à fin 2011, possibilité de conservation du bénéfice des stages et examen réalisés en 2009,
- du 01/01/2011 jusqu'à fin 2012, possibilité de conservation du bénéfice des stages et examen réalisés en 2010,
- 2011-2012 : période de rodage pouvant donner lieu à quelques ajustements,
- 01/01/2013 : le nouveau cursus restera en seul en vigueur.

*Vote : le projet d'optimisation du cursus MF2 est adopté à l'unanimité.
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

9 GT Retour d'expérience de la formation MF1

Rapporteur du GT : G. Coppola,
Document support : Synthèse MF1 daté du 11/12/2009 transmis aux CTR.

G. Coppola commente le document support (cf. PJ 5) qui reprend les orientations validées lors de la réunion de la CTN du 23/01/2010 et celles reçues par le GT depuis cette date.

Toutefois, le positionnement de notre MF1 par rapport au DE JEPS amène une réflexion supplémentaire relative à l'encadrement dans la zone sub-lointaine.

Le GT s'appuiera sur les travaux du collège des IN cités au point 5 de l'ordre du jour, pour une décision souhaitable en janvier 2011.

Afin de compenser un manque d'expérience de nombreux candidats MF1, Yvon FAUVEL propose d'ajouter aux conditions de candidature, l'attestation (ou la preuve sur carnet de plongée ou livret pédagogique) de l'exercice réel des fonctions de guide de plongée et de directeur de plongée en exploration.

Réflexion à poursuivre au sein du GT.

10 GT Retour d'expérience formation initiateur

Rapporteur du GT : J-M. Auffret,

Documents supports : 2 propositions de formation initiateur (cf. PJ 6 et 7), proposition de contenu de formation de la qualification "tuteur de stage initiateur" pour MF1 (cf. PJ 8), transmis aux CTR

J-M. Auffret commente la synthèse des documents supports, notamment les 2 propositions suivantes concernant l'épreuve de pédagogie.

- Proposition n° 1 : 1 épreuve de pédagogie à l'examen mais avec l'exigence d'une note minimale de 10/20,
- Proposition n° 2 : 1 épreuve de pédagogie et 1 épreuve d'entretien avec le jury, avec moyenne minimale de l'ensemble des 2 épreuves de 10/20.

Plusieurs représentants de CTR s'étonnent de voir réapparaître la proposition d'ajout d'une seconde épreuve alors que cette solution a été clairement refusée par vote lors de la réunion de la CTN du 26/01/2010.

Afin d'éviter un nouveau vote de refus, Yvon FAUVEL propose une 3^{ème} solution : conservation d'une seule épreuve de pédagogie, épreuve intégrant autant que de besoin du jury un court entretien complémentaire avec le candidat, ciblé sur son cursus de formation, afin de mieux cerner son profil. La note minimum exigée est 10/20.

Vote sur cette proposition. Pour : 1 070 voix – Abstention : 468 voix – Contre : 0 voix → Proposition adoptée à la majorité.

Résolution soumise à l'approbation du CDN.

Proposition de cursus spécifique de tuteur initiateur (cf. PJ 8).

Vote sur cette proposition d'orientation mais contenu à affiner en liaison avec le délégué du collège des IN.

Pour : 1 278 voix – Abstention : 260 voix – Contre : 0 voix → Proposition adoptée à la majorité

11 Point sur le recycleur Submatix

Pascal CHAUVIERE, rapporteur du GT "Recycleurs" présente le principe de fonctionnement de l'appareil Submatix MS100, recycleur à circuit fermé et à gestion mécanique de la PpO₂ contrôlée par un analyseur.

Il propose également le principe d'un contenu de formation et la réalisation d'un stage national de formation.

François DESPRETS fait part de son expérience négative des recycleurs dont la fiabilité ne semble pas suffisante.

Yvon FAUVEL que la diffusion relativement confidentielle de ce type d'équipement le prive d'un développement comparable aux équipements "grand public".

Pascal CHAUVIERE confirme que ces équipements spécifiques doivent être utilisés maîtrisés par des plongeurs respectant scrupuleusement les procédures d'utilisation et d'entretien. C'est pour cette raison que le GT Recycleurs propose un contenu de formation spécifique.

Avant de passer au vote, la CTN rappelle que le CDN n'approuvera les résolutions prises pour les formations fédérales concernant ce type d'équipement qu'à la condition préalable de leur total agrément par les organismes compétents sur le territoire national.

*Vote sur la mise en place d'un contenu de formation : Pour : 962 voix – abstention : 522 voix – contre : 54 voix
Résolution soumise à l'approbation du CDN.*

12 Point sur la plongée Handi

Rapporteur : Pascal CHAUVIERE référent plongée Handi

Pascal CHAUVIERE rapporte les contacts pris et les travaux menés avec la fédération Handisport.

Il rappelle également que pour les plongeurs en situation de handicap c'est la réglementation commune qui s'applique sous réserve d'un certificat médical adapté à chaque plongeur.

13 GT Insertion de l'environnement dans les contenus de formation techniques

Rapporteur du GT : Marjorie DUPRE-POIGET

Document support : Contenus de formation Environnement transmise aux CTR

Marjorie DUPRE-POIGET commente le document en PJ 9.

La proposition de Marjorie DUPRE-POIGET est globalement bien accueillie mais nécessite d'être exploitée en étroite concertation avec les instructeurs nationaux qui participent aux différents GT sur le manuel de formation technique.

Marjorie DUPRE-POIGET et Jean-Noël TRUCCO, délégué du collège des IN sont chargés d'affiner les propositions de la CNEBS.

Yvon FAUVEL propose que les formateurs fédéraux du plus haut niveau soient, à titre d'exemple, sensibilisés les premiers sur l'intégration de ces contenus de formation environnementaux.

14 Questions diverses

14.1 La CTR Bretagne Pays de la Loire demande que l'ouvrage "Guide de découverte de la vie sous-marine à faible profondeur" soit recommandé par la CTN

Réponse : Cet ouvrage qui concerne uniquement l'Atlantique et la Manche ne peut recevoir de label national. De plus il risque de faire double emploi avec un hors série de notre revue Subaqua en cours de préparation.

14.2 Dans le cadre de l'éventuelle réforme du CdS sur la plongée aux mélanges, la FFESSM pourrait elle proposer que le formateur E2 titulaire de la qualification de plongeur Nitrox confirmé puisse enseigner la plongée au Nitrox dans la zone des 20 m ?

Réponse : Oui à l'unanimité

Résolution soumise à l'approbation du CDN.

14.3 Recours justifié ou non à la procédure de réimmersion à mi-profondeur en cas de remontée rapide

Le président de la CTN, Jo VRIJENS, a constaté que plusieurs structures associatives généralisent la procédure de réimmersion à mi-profondeur en cas de remontée rapide, même lorsque les plongeurs utilisent des ordinateurs de plongée.

Je VRIJENS rappelle que cette procédure est associée à l'utilisation des tables MN90 et que la CTN ne s'est jamais prononcée sur la généralisation de cette procédure en association avec d'autres protocoles de décompression contrôlés ou non par un instrument électronique.

Du fait des incertitudes des effets physiologiques des différents protocoles de décompression, il n'est pas possible de donner une réponse unique à cette question. Il appartient donc à chaque plongeur (ou à son encadrement) de rechercher

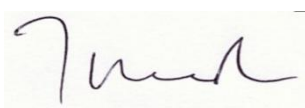
la meilleure conduite à tenir en cas de remontée trop rapide, notamment en consultant attentivement le mode d'emploi de son instrument de gestion de la décompression.

La CMPN a été saisie par le Président de la CTN pour apporter une réponse scientifique à cette question.

**La prochaine réunion de la CTN est prévue
en Provence, le 18 septembre 2010.**

Fin de la réunion à 17h30. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL
Secrétaire de séance



Jo VRIJENS
Président de la CTN



Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 23 janvier 2010, de 9h30 à 17h30
A Paris, siège du CoDep 75

Diffusion : Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information : Président de la FFESSM, membres du CDN, DTN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	représentée par Bernard NOWAK
Nouvelle Calédonie :	représentée par Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	représentée Jo VRIJENS
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	représentée par Patrice COUPEY

Sont également présents :

Claude MARTIN, DTN de la FFESSM et IN (matinée) - Eric BERGMANN représentant de la CMPN - Marjorie DUPRE-POIGET représentante de la CEBSN - Yvon FAUVEL vice-président de la CTN et IN - Christian FERCHAUD suppléant du président de CTN et IN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN - Jean-Michel AUFFRET VP CTR IdF-Picardie - Patrice COUPEY IN - Jean- François DESPRETS IN - Jean-Paul MARTEAU IN - Gérard LAMBERT IN - Guy ZONBERG IN.

Sont excusés : Jean-Pierre MONTAGNON, René CAVALLO.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS remercie les responsables de la CTR IdF-Picardie et du Comité Départemental de Paris pour la qualité de leur accueil dans les locaux du siège parisien.

2 Approbation du PV de la réunion de la CTN du 19 septembre 2009

Le procès verbal de la réunion du 19 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations diverses

3.1 Point sur les relations de la FFESSM avec le Ministère de tutelle (MSS)

Jo VRIJENS a souhaité ajouté ce point à l'ordre du jour. C'est notre DTN, Claude MARTIN qui est chargé de cet exposé (cf. point 13).

3.2 Proposition au CDN de nomination des nouveaux Instructeurs Nationaux (IN) et Stagiaires (INS)

- IN : Jacques BASSO (n° 169), Philippe KLEIN (n° 170), Yvonnick LE PEUTREC (n° 171) et Alain VATTANT (n° 172).
- INS : Hervé CORDIER (IdF-P), Jérôme HLADKY (IdF-P), Laurent MARCOUX (Est), Jean-Marc MASSON (Nouvelle Calédonie) - Gregory POIRIER (Côte d'Azur).

3.3 Groupe de travail transverse pour l'harmonisation des noms de qualification

Compte tenu des évolutions prochaines de la réglementation nationale et des difficultés rencontrées, le Président de la FFESSM a souhaité différer les travaux du GT à la disponibilité des nouveaux textes réglementaires.

3.4 Harmonisation du graphisme des diplômes cartonnés

Profitant de l'épuisement prochain du stock des diplômes cartonnés, le CDN a décidé de modifier (et d'harmoniser en référence à la nouvelle identité graphique fédérale) les diplômes cartonnés des qualifications fédérales. Reprenant les orientations graphiques du diplôme de baptême de plongée, les diplômes de plongeurs, d'encadrants et de formateurs différeront par des groupes de couleurs au niveau du nom de la qualification.

3.5 Partenariat Air Liquide

Notre partenaire Air liquide a décidé, dans un souci d'amélioration de la qualité de son réseau de distribution, de mettre en place dans les régions et départements des "mini dépôts" de gaz respirables. Dès que les emplacements de ces dépôts et les modalités pour s'y approvisionner seront connus, la CTN en informera les clubs.

3.6 Carte de compétence "premiers secours ANTEOR"

La saisie en ligne de la compétence ANTEOR est désormais possible en indiquant le n° de licence du bénéficiaire. Ceci s'applique automatiquement aux compétences ANTEOR antérieurement enregistrées par le siège national. Pour les compétences antérieures non enregistrées, les pièces justificatives doivent être envoyées à la CTR d'appartenance du demandeur.

Si le club ne dispose d'aucune compétence ANTEOR, la saisie en ligne n'est pas accessible. Il faut également faire parvenir à la CTR les pièces justificatives.

Dans tous les cas, la carte plastifiée est délivrée par le siège fédéral national moyennant le paiement du tarif en vigueur.

La fiche ANTEOR du manuel de formation technique sera actualisée des conditions d'enregistrement électronique.

3.7 Contenus de formation "Recycleurs à circuit fermé à fuite proportionnelle" ou PCR

Lors de la réunion du 19/09/2009, la CTN a validé le principe du référentiel proposé par le GT Recycleurs dans la perspective d'une publication conditionnée par l'homologation européenne des équipements concernés. Le CDN, lors de sa réunion du 11/10/2009, a confirmé que la normalisation de cette famille d'équipements est la condition préalable à diffusion dans le MFT des contenus de formation proposés.

3.8 Information nécrologique

En souvenir de notre collègue instructeur national Henri MARTIN décédé en 2008, il sera proposé (résolution soumise au vote du CDN) que les examens de MF2 en 2010 portent le nom "Promotion Henri MARTIN".

Nous avons également appris avec tristesse les décès de,

- Guy POULET, ancien président de la CTN de 1966 à 1980, co-auteur de l'ouvrage "La plongée", référence incontournable de nombreux plongeurs séniors,
- Laurent COUINEAU, MF2 et co-auteur de l'ouvrage de bandes dessinées "Jeunes plongeurs".

3.9 Bilan financier 2009

La maîtrise financière de la CTN a permis de clôturer l'année 2009 avec des dépenses à hauteur de 87% du budget prévisionnel.

3.10 Document de travail du GT Guide de Palanquée diffusé par le collège des IN

A l'occasion de la diffusion des supports présentés lors du séminaire des IN en novembre 2009, la CTN a émis un rectificatif précisant qu'il n'était nullement question de reconnaître une quelconque similitude entre la qualification PADI Dive Master et la qualification FFESSM Plongeur N4.

Il est également rappelé qu'une mention de protection de l'information doit être apposée sur les documents de travail et qu'un document interne au collège des IN ne peut être diffusé à un tiers sans l'autorisation de la FFESSM.

3.11 Saisie en ligne des qualifications

Selon le directeur logistique, la plus grande partie des problèmes rencontrés pour la saisie en ligne ont été résolus. Si certaines CTR rencontrent à nouveau des difficultés, elles doivent prendre contact avec Jean-Pierre MONTAGNON qui les mettra directement en relation avec le spécialiste en charge de cette application informatique.

3.12 Equipement de géo-localisation

Jo VRIJENS fait circuler un exemplaire d'une balise Argos, également GPS (à l'air libre bien entendu), pouvant fonctionner avec un caisson étanche à plusieurs dizaines de mètres de profondeur.

Prix indicatif : environ 320 €.

Renseignement sur le site internet de l'équipementier : reinepetch@mcmurdo.co.uk

4 Budget prévisionnel 2010

La maîtrise budgétaire de la CTN en 2009 a permis d'obtenir un budget 2010 du niveau du budget nominal de 2009, soit 200 066,00 €

5 GT Optimisation du cursus de formation MF2

Rapporteur du GT : J-P. Vignocchi,

Document support : projet de cursus MF2 daté du 11/12/2009 et projet de livret pédagogique, transmis aux CTR, J-P. Vignocchi commente le document support. Les points suivants font l'objet d'une discussion en séance :

- suppression de toute référence à la formation N4 dans le cursus MF2 (prérogative du MF1),
- le stage initial doit rester sous maîtrise de la CTN mais possibilité de stage de préparation complémentaire organisé par les CTR,
- Stage(s) en situation

- possibilité de validation de stage antérieurs mais de façon limitée,
- intérêt ou non de la participation à l'organisation de stage et examen N4,
- Examen
 - intérêt de conserver le bénéficiaire des groupes d'épreuves réussis (selon conditions minimales à définir, cf. principe N4),
 - mais obligation de présenter tous les groupes d'épreuves non acquis.
- participation des IR aux stages nationaux, sujet hors compétence du GT.

Il est demandé aux CTR de faire parvenir leurs observations et propositions au rapporteur du GT pour le 31 mars 2010 en vue d'une présentation lors de la CTN de juin 2010 et d'une planification des actions à mettre en œuvre.

6 GT Retour d'expérience de la formation MF1

Rapporteur du GT : G. Coppola,

Document support : Synthèse MF1 daté du 11/12/2009 transmis aux CTR

G. Coppola commente le document support. Les points suivants font l'objet d'une discussion :

Stage initial

Propositions d'une UC1a "organisation et sécurité" et de l'ajout d'une approche de la connaissance biologique de l'environnement.

Avis favorable de l'assemblée mais la planification du stage en 6 jours doit être respectée.

Stage en situation

Prévoir les contenus complémentaires suivants,

- UC7 a : participation du stagiaire MF1 à un examen complet de N4 au minimum,
- UC7b : organisation et sécurité pour mieux préparer à la fonction de directeur de plongée en enseignement.

Stage final

Pas de changement significatif. C'est un stage de mise au point, fonction de la préparation effective des candidats.

Examen

- Epreuve de réglementation : convient en l'état,
- Epreuve technique : la DTH pourrait être remplacée par une assistance (tous moyens) depuis 25 m,
- Epreuve de pédagogie théorique :
 - Confirmation de l'étendue des publics de plongeurs visés, N1 à N5,
 - Intérêt de laisser les candidats utiliser de la documentation mais difficulté à contrôler les tricheries liées aux technologies de l'information,
- Epreuve de pédagogie pratique : épreuve regroupant les contenus actuels de pédagogie pratique et préparatoire,
- Epreuve d'organisation et sécurité : épreuve ayant pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à diriger une activité de plongée(s) en enseignement.

Avis globalement favorable de la CTN pour poursuivre les travaux en ce sens.

En complément, il est demandé aux CTR de faire parvenir leurs observations au rapporteur du GT pour le 31 mars 2010 en vue d'une présentation lors de la CTN de juin 2010 et d'une planification des actions à mettre en œuvre.

7 GT Retour d'expérience formation initiateur

Rapporteur du GT : J-M. Auffret,

Document support : Synthèse MF1 daté du 11/12/2009 transmis aux CTR

J-M. Auffret commente le document support. Les points suivants, regroupés sur le tableau de synthèse, font l'objet d'une discussion et de vote d'orientation en séance selon le barème fédéral.

Proposition n° 1 : 2 épreuves de pédagogie à l'examen

Le GT a dressé le constat de résultats insuffisants en pédagogie et propose l'ajout d'une épreuve de pédagogie pratique. Une moyenne de 10/20 serait exigée des candidats pour les 2 épreuves pédagogiques.

Cette solution est contestée par plusieurs CTR car non conforme à l'esprit du cursus mis en place depuis plusieurs années privilégiant une formation en situation avec le soutien actif de tuteurs.

Résultat du vote : pour = 534, contre = 978 → proposition rejetée

Proposition n° 2 : Augmentation du nombre de séances en situation au profit de la pédagogie, nombre minimal de séances en piscines augmenté à 16

Résultat du vote : pour = 1027, contre = 129 → proposition acceptée

Proposition n° 3 : Permettre la formation GC4 dans les fosses artificielles en complément des séances en milieu naturel

Résultat du vote : pour = 1512, contre = 0 → proposition acceptée

Proposition n° 4 : Modifier le cursus de formation du tuteur d'initiateurs

Résultat du vote : pour = 411, contre = 1120 → proposition rejetée

Proposition n° 5 : Conditions de candidatures, exemption les plongeurs N4 et N5 de l'attestation de 12 plongées en autonomie, cette condition étant naturellement satisfaite

Résultat du vote : pour = 1554, contre = 0 → proposition acceptée

En complément, il est demandé aux CTR de faire parvenir leurs observations au rapporteur du GT pour le 31 mars 2010 en vue d'une présentation lors de la CTN de juin 2010 et d'une planification des actions à mettre en œuvre.

8 GT Notation chiffrée de 0 à 20

Rapporteur du GT : Y. Fauvel,

Document support : Fiche de synthèse transmise aux CTR

Y. Fauvel commente le document support. Les points suivants font l'objet d'une discussion.

La notation chiffrée utilisée depuis de nombreuses années est une évaluation sommative et normée que plusieurs CTR souhaitent voir abandonnée et remplacée par une évaluation des compétences plus "critériée". Ceci n'entrant pas dans la commande initiale de la CTN au GT, il est souhaitable qu'un sujet de cette importance fasse l'objet d'une étude sérieuse par les collèges d'instructeurs puis par la CTN.

Il semble également que la réglementation des examens régionaux, notamment les points se rapportant aux conditions d'élimination des candidats lorsqu'une épreuve n'est pas menée à son terme, n'est pas appliquée de façon identique dans toutes les régions.

Afin de répondre au besoin d'une définition réglementaire de la gestion des notes éliminatoires lors des brevets MF2, MF1 et N4, sans dégrader la valeur des examens concernés, le GT propose la mesure suivante.

Au cours de la délibération, lorsqu'un candidat présente une seule note inférieure à 05, le jury peut décider que cette note n'est pas éliminatoire aux conditions suivantes toutes réunies :

- la note ne concerne ni l'épreuve de plongée à 40 m (N4), ni l'épreuve de plongée à 50 m (MF2), ni une épreuve de réglementation, ni une épreuve de pédagogie,
- la moyenne de chaque groupe d'épreuve est obtenue,
- le candidat présente un profil général supérieur à la moyenne (note générale de 11 ou 12/20 par exemple).

Plusieurs CTR reconnaissent que si cette proposition peut permettre de prendre en compte une contre-performance isolée d'un candidat, ils pensent néanmoins que sa mise en œuvre peut poser également des problèmes d'équité entre les candidats.

Vote sur la proposition : pour = 193, contre = 1361 → proposition rejetée

9 GT Insertion de l'environnement dans les contenus de formation techniques

Rapporteur du GT : M. Dupré-Poiget

Document support : Fiche de synthèse Environnement transmise aux CTR

M. Dupré-Poiget commente le document support.

La formalisation explicite des connaissances et savoirs être naturalistes dans les contenus formation technique est un objectif largement partagé par les membres de la CTN. La contribution active de la CEBSN est donc la bienvenue pour atteindre cet objectif.

Y. Fauvel fait remarquer que si une généralisation de cette démarche est nécessaire, il ne faut pas négliger l'implication et l'exemplarité déjà anciennes de nombreux moniteurs de plongée dans ce domaine naturaliste. Il rappelle également que la CTN demande depuis plusieurs années à tous les nouveaux moniteurs de plongée de s'engager à respecter (entre autres) la Charte du plongeur responsable, en signant la charte du moniteur fédéral (1 ou 2).

10 Epreuves de nage des examens MF2 et N4. Complément du barème de notation de 05 à 00.

Rapporteur de la proposition : Y. Fauvel

Document support : Fiche argumentaire et projets de barème des 3 épreuves complétés jusqu'à la note 00.

Y. Fauvel commente le document support.

En 2005, la CTN avait chargé un GT de féminiser les barèmes des épreuves de nage chronométrée des examens N4 et MF2 avec le concours de la CNAPN mais sans changement des autres paramètres.

Il est proposé, tout en respectant strictement la logique du GT initial, de compléter de 05 jusqu'à 00, les barèmes de notation afin de pouvoir inscrire une note sur les imprimés "feuille de notes" des examens concernés quelle que soit la performance du candidat.

Ceci concerne les épreuves suivantes et ne modifie en rien les conditions d'élimination :

- N4 : nage 800 m PMT, l'épreuve de nage 500 m capelé restant faite ou non faite,
- MF2 : nage 1 500 m PMT, nage 1 000 m capelé,

Vote concernant cette proposition : pour = unanimité, contre = 0 → Résolution à soumettre au vote du CDN.

11 MF2 : Evaluation de la plongée à 50 m

Rapporteur de la proposition : Ch. Ferchaud

Document support : Fiche de synthèse transmise aux CTR.

Ch. Ferchaud commente le document support.

Comme décidé précédemment par la CTN, durant l'année 2009, l'épreuve de plongée à 50 m de l'examen du MF2 a été évaluée selon 2 protocoles différents :

- protocole officiel : une seule épreuve, coefficient 5,
- protocole à l'essai, noté en parallèle par le même jury : deux épreuves distinctes,
 - descente dans le bleu et stabilisation à 50 m, coefficient 2,
 - prise en charge de l'équipe et remontée, coefficient 4.

La comparaison des 2 modes d'évaluation est sensiblement en faveur du nouveau protocole étudié qui reprend la démarche de l'évaluation de la plongée à 40 m de l'examen N4 en 2 épreuves distinctes, et accroît l'importance relative de cette épreuve dans le groupe technique.

Proposition : adoption de 2 épreuves distinctes,

- descente dans le bleu et stabilisation à 50 m, coefficient 2,
- prise en charge de l'équipe et remontée, coefficient 4.

Vote : pour = unanimité → Résolution à soumettre au vote du CDN pour application dès la saison 2010.

12 Questions diverses

12.1 La mesure de pression atmosphérique exprimée en millimètres de mercure (mm Hg) peut elle être abandonnée dans les épreuves de théorie des examens fédéraux ?

Réponse : si cette unité présente un intérêt historique dans notre domaine, la CTN est favorable à sa non utilisation dans les examens fédéraux.

12.2 Peut-on envisager qu'un plongeur N5 qualifié plongeur Nitrox confirmé puisse exercer la prérogative de directeur de plongée Nitrox en exploration ?

Réponse : avis favorable de la CTN pour proposition au CDN en vue d'une insertion dans le code du sport par le MSS.

12.3 Un moniteur associé E3 peut-il entrer dans le cursus de formation MF2 ?

Réponse : avis favorable de la CTN → Résolution à soumettre au vote du CDN.

12.4 La CTR Est communique un courrier du Dr. Bernard Schittly qui s'interroge sur l'application en altitude des tables MN 90. La CMPN par son Président Bruno Grandjean a transmis cette analyse au Dr. Méliet, concepteur de cette table de décompression. Ce dernier a émis un avis écrit et circonstancié qui sera à adresser au Dr. Schittly.

12.5 Le comité Polynésie française souhaite la dispense de qualification vêtement sec pour la formation Trimix en eau tropicale.

Réponse : la CTN précise que la qualification vêtement sec n'est exigible que lorsque c'est nécessaire (selon besoin d'une protection isothermique).

Hors réunion : la commission juridique nous a alertés sur l'inadéquation de cette formulation. Il est donc envisagé de rendre la qualification "vêtement sec" facultative pour la formation Trimix.

13 Relations avec le Ministère de la Santé et des Sports (MSS)

Le point des relations avec notre ministère de tutelle est présenté à l'assemblée par le DTN, Claude MARTIN.

Le DTN rappelle que le comité consultatif de l'enseignement sportif de la plongée subaquatique et sa section permanente ont été supprimés par arrêté ministériel en mai 2009, et que les relations avec le ministère étaient peu nombreuses depuis 2007.

Depuis peu, sous la Direction du Bureau des Sports/Sous Direction Emploi et Formation, des groupes de travail auxquels participent activement la FFESSM ont été mis en place par le ministère. L'un dont l'objectif est le "toilettage" du cadre réglementaire de la plongée loisirs, l'autre l'intégration des cadres dans la filière professionnelle. Ces groupes de travail sont composés de façon variable selon les convocations du ministère.

Cadre réglementaire de la plongée loisirs

Rappel du contexte : suite à une plainte de PADI au motif d'un protectionnisme national excessif, la Commission Européenne (CE) a demandé à la France d'assouplir les règles de la libre circulation des plongeurs certifiés par d'autres organismes que ceux cités dans le code du sport.

Le MSS prépare une réponse pour le 2^{ème} trimestre 2010, réponse argumentée par les travaux d'un groupe de travail dont la FFESSM est le principal contributeur.

La FFESSM, conformément au programme de Jean Louis Blanchard, propose un dispositif global d'accueil de tout plongeur, quel que soit son organisme certificateur, sous la responsabilité technique du directeur de plongée et dans la zone 0-40 m.

Le projet de modification des articles du code du sport correspondants exclut les encadrants (du niveau 4 au MF2) et introduit deux pratiques différentes (plongeurs encadrés et plongeurs autonomes).

Il n'est pas question d'équivalences de prérogatives.

Intégration des cadres dans la filière professionnelle

Support : Projet d'organisation de la filière plongée (joint en annexe au présent PV)

Rappel du contexte : depuis plusieurs années le ministère chargé des sports fait progressivement évoluer les brevets d'état d'éducateur sportif (BEES) vers 3 nouveaux diplômes d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (JEPS),

- le brevet professionnel (BP JEPS, créé dès 2001 pour les premières disciplines sportives),
- le diplôme d'état (DE JEPS),
- et le diplôme d'état supérieur (DES JEPS).

La plongée subaquatique fait partie du dernier tiers des activités sportives concernées par la mise en œuvre de cette évolution.

Un groupe technique a débuté le 6 janvier 2010 des travaux de construction du nouveau dispositif.

La première étape (note d'opportunité de création de la filière) repose sur une proposition d'architecture de la FFESSM (ci jointe).

Le projet repose sur la création d'un brevet professionnel de guide de palanquée non autonome (BP JEPS) encadrant de 0 à 60 m. Ce n'est pas un enseignant.

Le cœur du métier est fixé au niveau du DEJEPS (un futur BEES 1 "augmenté"),

Le DES JEPS est le formateur de cadres.

L'ensemble du dispositif reste à discuter, en particulier les contenus de ces niveaux de cadres, en pensant naturellement aux possibilités d'accès des brevets fédéraux à ces qualifications.

L'architecture intègre d'autres activités fédérales (Apnée, NEV.....) sous la forme de certificats de spécialisation (CS).

Les travaux devraient aboutir au mieux en 2011, ce qui implique un maintien du dispositif actuel (modulaire, passerelle MF1 BEES1) en 2010. Les diplômes actuels garderont leurs prérogatives actuelles.

**Les prochaines réunions de la CTN sont prévues,
à Annecy, le 20 mars 2010 lors de l'AG,
à Marseille, le 26 juin 2010.**

Fin de la réunion à 16h50. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL
Secrétaire de séance

Jo VRIJENS
Président de la CTN